

Contrôler les truffes d'automne

Les inscriptions sont soumises à validation de l'AITA

Objectifs	Acquérir le savoir-faire nécessaire au contrôle des truffes fraîches d'automne en vue de leur commercialisation, conformément aux réglementations en vigueur.
Public/Prérequis	Trufficulteurs adhérents à l'ARTBFC ou ATGE Avoir suivi la formation « Bien vendre ses truffes » Tout trufficulteur adhérent à une association affiliée à la FFT.
Durée, Période, Lieu	3 journées lors des marchés aux truffes selon les horaires fixés au préalable : de PULNOY début novembre de chaque année, de REIMS à la mi-novembre de chaque année, et de LEUGLAY début décembre de chaque année. (Contact : floleon@9@gmail.com)
Modalités pédagogiques	Applications pratiques
Intervenants	Léon WERLHEN – Jean-Luc DUBOIS – Henri FROCHOT
Contenu	Participation aux 3 marchés, sous la conduite d'un formateur, mise en pratique du contrôle des truffes d'automne pour un marché et du respect de la réglementation par les vendeurs.
Nbre de participants	Formation mise en place pour 4 personnes maximum.
Evaluation	- Bilan en fin de formation avec les stagiaires (<i>enquêtes de satisfaction</i>). - Remise d'une attestation de suivi de formation.
Coûts	250 € net de taxes pour les 3 journées. Pour les personnes souhaitant bénéficier d'un financement VIVEA, la date limite de dépôt de dossier est environ de 2 mois avant le début de session. Attention, il n'y a pas d'aides région pour cette formation.
Hébergement & Repas	Hébergement et repas à proximité du lieu de formation, aux frais des participants. Déjeuner truffé pris en commun à la charge de l'ATGE.
Inscriptions (Auprès de Christelle GUYOU)	<p>Place réservée par ordre de pré-inscription</p> <p>Le règlement d'un chèque de caution de 100€ à l'ordre de « l'AITA » (Association Interrégionale des Truffes d'Automne) vous est demandé pour votre préinscription. (Encaissé uniquement en cas de désistement inopiné, sans justificatif valable).</p> <p>Clôture des inscriptions 1 mois avant le début de session</p> <p>Le règlement définitif de la totalité du montant de la formation restant dû, soit 250€ à l'ordre de « l'agence comptable de l'EPLEFPA de l'Aube » devra être reçu 1 mois avant le début de la formation sous peine d'annulation de l'inscription.</p> <p>CFPPA de l'Aube - Site de Croigny Rue des Etangs 10210 LES LOGES MARGUERON Tél : 03 25 43 75 73 Mail : cfppa.croigny@educagri.fr</p>